

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 8	16
Total des voix : 21		

Date de convocation
26/02/2025

Délibération
n°25_03_B2_07

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon)

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

6 porteurs d'1 voix chacun : **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération) à Jacques AVANIAN ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Bernard CLAP ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Jean-Pierre BAGARRE ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) à Magali STURMA-CHAUVEAU

1 porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à Antoine FAURE

1 porteur de 3 voix : **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Jean-Charles BORGHINI

Création d'un réseau de vergers conservatoires des variétés fruitières du Verdon - Phase 2
« Mécénat l'Occitane FY26 »

*Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,
Le Président expose,*

Depuis 2013, le Parc recense la biodiversité fruitière présente sur son territoire, en particulier celle liée aux vergers de plein vent, aujourd'hui à l'état de reliques mais témoins d'une activité agricole importante pour territoire : pommes et poires de garde, fruits séchés...

Les objectifs du projet global sont :

- d'améliorer la connaissance des variétés traditionnelles,
- de bien les conserver à travers la création d'un réseau de 5 vergers conservatoires implantés à Valx et dans les communes,
- de reproduire ces variétés,
- d'aider à leur diffusion et conservation par différents acteurs passionnés du territoire (habitants, agriculteurs, acteurs touristiques...)
- ainsi que de mener des actions de sensibilisation auprès du public.

Ce projet s'inscrit dans la Priorité 10.1 du projet de charte, disposition « Préserver et dynamiser les savoir-faire écologiques et agricoles professionnels et amateurs »

Le Parc, à travers cette action, s'est engagé sur un temps long, des moyens pérennes ont été mis en œuvre. En 2022 a été créé le poste de chargé de projet « biodiversité domestique », marquant le caractère prioritaire de cette action. Par la suite, le Parc a sollicité plusieurs partenaires financiers pour mettre en œuvre ce projet sur une durée de 5 ans qui sera découpé en plusieurs phases annuelles pour certains financeurs.

Pour la phase 1 sur 2024-2025, la Fondation Crédit agricole a ainsi donné 5 000 €, le fond l'Occitanie-en-Provence 17 500€. Pour l'achat de l'ensemble des arbres du projet global (184), la Région a apporté son soutien à hauteur de 15 155 €. Par ailleurs une demande est en cours auprès du fond collection et biodiversité du GEVES, celui-ci comprend l'intérêt de notre projet mais n'a pas trouvé pour l'instant de mécène intéressé. Une personne en service civique a également été mobilisée pour 9 mois (février –octobre 2025) pour prêter main-forte à la mise en œuvre de cette action.

Les actions du projet (phase 1) en cours de réalisation sont :

- La plantation des vergers conservatoires du domaine de Valx, de Riez et d'Allons.
- Les formations taille et greffe auront lieu en mars 2025
- La réalisation d'étiquettes d'identification des arbres

... / ...

Le projet avance à grands pas avec la mise en place d'un premier chantier participatif de plantation de 50 arbres sur Valx qui s'est réalisé les 25 et 26 février avec l'aide de 10 employés de l'Occitane et d'un groupe de bénévoles d'Allons et de St-André les Alpes piloté par Jean-Marie Pautrat, élu en charge du domaine de Valx. Suivront début mars :

- la plantation du verger conservatoire porté par la Commune de Riez avec le soutien du Parc et qui sera implanté au Parc des colonnes, avec l'école de Riez.
- Un chantier avec des enfants sur Valx avec le centre de loisir de Moustiers.

Suite à ces très bons premiers résultats sur la première phase du projet qu'il a financée, le Fond l'Occitane-en-Provence a proposé au Parc de poursuivre le partenariat et de candidater à son nouvel appel à projet 26 pour essayer de financer sa phase 2, sur la période 2025-2026.

Les actions prévues dans le cadre de cette demande pour la phase 2 sont :

- la poursuite de la plantation du verger de Valx sur la parcelle 2, avec au moins un chantier participatif de plantation associant le public sera proposé aux salariés de l'Occitane.
- des protections pour les arbres et des petits matériels pour assurer la plantation
- la poursuite des analyses génétiques,
- l'amélioration de la description des variétés conservées
- des formations taille et greffe et actions de sensibilisation du public
- l'extension du système d'irrigation sur la nouvelle parcelle de Valx
- la réalisation, sur les 3 sites, de supports de présentations du projet et des variétés conservées (pupitres, étiquettes d'identification des arbres, liens vers le site internet...),

Coût total TTC de la phase 2 : 40 161 €

Fondation l'Occitane 25 144 €

Conseil régional 4 100 €

Autofinancement 10 917 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver les opérations ainsi présentées et leurs plans de financement modifiés,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de ces opérations.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le _____
et publication le _____*

DEL25_03_B2_07

Ainsi fait et délibéré le 19/03/2025, mais et l'an susdits

..... Suivent les signatures



*Le Président
Bernard CLAP*